

**ARRETE WEYERSHEIM 2025-22**

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par la Société Debes Sarl en date du 5 mai 2025,

**CONSIDERANT** qu'en raison de la mise en place d'une grue pour la construction d'une maison individuelle entre le 6 et 6a rue St Michel à Weyersheim, une réglementation est nécessaire ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1er :** En raison de la mise en place d'une grue pour la construction d'une maison individuelle entre le 6 et 6a rue St Michel à Weyersheim, le demandeur est autorisé à occuper le domaine public, au droit du chantier.

La circulation et le stationnement seront règlementés de la façon suivante :

- Chaussée rétrécie au droit du chantier
- Stationnement interdit dans l'emprise du chantier

**Du lundi 2 juin 2025 au jeudi 31 juillet 2025**

L'entreprise ou le responsable des travaux mettra en œuvre les dispositions nécessaires pour garantir un accès sécurisé aux véhicules et aux piétons.

**Article 2 :** Les signalisations règlementaires seront mises en place par le demandeur.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur

**Article 4 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Société Debes Sarl,

Le présent arrêté sera publié sur le site internet et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 6 mai 2025

Le Vice-Président,

Sylvie ROEHLLY

